

Gouvernement du Québec

## Décret 1101-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la IV<sup>e</sup> réunion du Réseau international sur la politique culturelle qui se tiendra à Lucerne, en Suisse, du 24 au 26 septembre 2001

ATTENDU QUE la IV<sup>e</sup> réunion du Réseau international sur la politique culturelle aura lieu à Lucerne en Suisse, du 24 au 26 septembre 2001 ;

ATTENDU QUE la ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre de la Culture et des Communications a reçu une invitation à participer à cette réunion ;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec, compte tenu de l'importance des sujets à l'ordre du jour et des enjeux ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25-1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État aux Relations internationales, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, et de la ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre de la Culture et des Communications :

QUE M<sup>me</sup> Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre de la Culture et des Communications, dirige la délégation du Québec à la IV<sup>e</sup> réunion du Réseau international sur la politique culturelle qui aura lieu à Lucerne, en Suisse, du 24 au 26 septembre 2001 ;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre d'État à la Culture et aux Communications et ministre de la Culture et des Communications, de :

Monsieur André Dorval, directeur général, p.i. aux affaires internationales et interministérielles, ministère de la Culture et des Communications ;

Monsieur Dave Atkinson, responsable du Bureau de la diversité culturelle, ministère de la Culture et des Communications ;

Monsieur Christopher Malone, directeur général des politiques, ministère des Relations internationales ;

Madame Danielle Bilodeau, conseillère au Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications ;

QUE la délégation québécoise à la IV<sup>e</sup> réunion du Réseau international sur la politique culturelle ait pleins pouvoirs pour exposer la position du gouvernement et faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36928

Gouvernement du Québec

## Décret 1103-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de quinze membres du Conseil supérieur de l'éducation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., c. C-60), modifié par l'article 2 du chapitre 24 des lois de 2000, le Conseil est composé de vingt-deux membres ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de cette loi, modifié par l'article 4 du chapitre 24 des lois de 2000, les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques ;

ATTENDU QUE l'article 5 de cette loi prévoit notamment que ces membres sont nommés pour un mandat de quatre ans et que celui-ci ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de cette loi, modifié par l'article 11 du chapitre 24 des lois de 2000, tout mandat prévu à l'article 5 prend fin le 31 août de l'année au cours de laquelle il devrait se terminer ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 347-97 du 19 mars 1997, mesdames Linda Juanéda et Pâquerette Sergerie étaient nommées membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un premier mandat se terminant le 31 août 2001 et qu'il y a lieu de le renouveler ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 347-97 du 19 mars 1997, mesdames Aline Borodian et Marie-Claude Gatineau et monsieur Jean Lajoie étaient nommés de nouveau membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un second mandat se terminant le 31 août 2001 et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 347-97 du 19 mars 1997, messieurs Gaston Denis et Bernard Lajeunesse étaient nommés membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un premier mandat se terminant le 31 août 2001 et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1675-97 du 17 décembre 1997, madame Édith Côté et messieurs Robert Céré et Michel Toussaint étaient nommés membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un premier mandat se terminant le 31 août 2001 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1675-97 du 17 décembre 1997, madame Chantal Arousseau était nommée de nouveau membre du Conseil supérieur de l'éducation, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1675-97 du 17 décembre 1997, madame Marie-Lissa Roy-Guérin était nommée de nouveau membre du Conseil supérieur de l'éducation pour un second mandat se terminant le 31 août 2001 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 779-98 du 10 juin 1998, mesdames Suzanne Girard et Colleen Marriner Aziz étaient nommées membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un premier mandat se terminant le 31 août 2001 et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 738-2000 du 15 juin 2000, monsieur Réjean Simard était nommé membre du Conseil supérieur de l'éducation pour un premier mandat se terminant le 31 août 2001 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques ont été consultées;

ATTENDU QUE le décret numéro 222-87 du 11 février 1987, modifié par le décret numéro 1101-96 du 4 septembre 1996, prévoit notamment le remboursement des frais de séjour et de déplacement des membres du Conseil supérieur de l'éducation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation:

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un second mandat se terminant le 31 août 2005:

— madame Édith Côté, professeure et responsable facultaire des études à la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval;

— madame Linda Juanéda, directrice de l'École des Pins de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

— madame Pâquerette Sergerie, commissaire-parent à la Commission scolaire des Chic-Chocs;

— monsieur Robert Céré, directeur de l'École secondaire Marie-Anne de la Commission scolaire de Montréal;

— monsieur Michel Toussaint, ex-directeur général du Cégep de La Pocatière;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil supérieur de l'éducation pour un premier mandat se terminant le 31 août 2005:

— madame Rachida Azdouz, coresponsable du certificat d'intervention en milieu multiethnique à la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal, en remplacement de monsieur Jean Lajoie;

— madame Sophie Dorais, conseillère pédagogique au Centre collégial de formation à distance du Collège de Rosemont, en remplacement de madame Aline Borodian;

— madame Aline Létourneau, directrice du Centre d'éducation des adultes de Bellechasse de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, en remplacement de madame Marie-Lissa Roy-Guérin;

— madame Eustathia Maniatis, directrice à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en remplacement de madame Marie-Claude Gatineau;

— madame Brigitte Tanguay, coordonnatrice de la formation au niveau corporatif, Alcan inc., en remplacement de madame Suzanne Girard;

— monsieur David D'Arrioso, étudiant à la maîtrise en éducation à l'Université du Québec à Montréal, en remplacement de madame Chantal Arousseau;

— monsieur Claude Lessard, professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, en remplacement de monsieur Gaston Denis;

— monsieur Denis Ménard, directeur du développement et du partenariat au Cégep de Saint-Jérôme, en remplacement de monsieur Bernard Lajeunesse;

— monsieur Raymond Ménard, conseiller municipal de la Municipalité de Plaisance, en remplacement de monsieur Réjean Simard;

— monsieur Marc St-Pierre, coordonnateur des services à l'enseignement au Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE), en remplacement de madame Colleen Marriner Aziz;

QUE le décret numéro 222-87 du 11 février 1987, modifié par le décret numéro 1101-96 du 4 septembre 1996, concernant notamment le remboursement des frais de séjour et de déplacement des membres du Conseil supérieur de l'éducation s'applique aux personnes nommées membres du Conseil en vertu du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36929

Gouvernement du Québec

### **Décret 1104-2001, 19 septembre 2001**

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des nouvelles lettres patentes accordées à l'École nationale d'administration publique par le décret numéro 260-92 du 26 février 1992 et entrées en vigueur le 10 octobre 1992, le conseil d'administration de l'École se compose de seize membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *e* de l'article 3 de ces lettres patentes, sept personnes sont nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, dont au moins trois provenant du personnel de direction de ministères ou d'organismes gouvernementaux, après consultation du ministre responsable de l'Office des ressources humaines;

ATTENDU QU'en vertu du chapitre 35 des lois de 1996, les attributions de l'Office des ressources humaines ont été transférées au président du Conseil du trésor et que celui-ci a été consulté;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de ces lettres patentes, sous réserve de certaines exceptions, les membres du conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs notwithstanding la fin de la période pour laquelle ils sont nommés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de ces lettres patentes, sous réserve du troisième alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), toute vacance est comblée en suivant le mode prescrit pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 839-97 du 25 juin 1997, madame Monique L. Bégin et monsieur Jean Larochelle étaient nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique, que leur mandat est expiré et, qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'un poste de membre provenant du personnel de direction de ministères ou d'organismes gouvernementaux est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'École nationale d'administration publique, à titre de personnes provenant du personnel de direction de ministères ou d'organismes gouvernementaux, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur François Giroux, secrétaire associé au Secrétariat du Conseil du trésor, en remplacement de monsieur Jean Larochelle;

— monsieur André Trudeau, sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en remplacement de madame Monique L. Bégin;

— monsieur Guy Morneau, membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Régie des rentes du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36930

Gouvernement du Québec

### **Décret 1105-2001, 19 septembre 2001**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise qui participera à la 2<sup>e</sup> réunion des ministres de l'Éducation des pays des Amériques, à Punta del Este, Uruguay, les 24 et 25 septembre 2001

ATTENDU QUE se tiendra à Punta del Este, Uruguay, les 24 et 25 septembre 2001, la 2<sup>e</sup> réunion des ministres de l'Éducation des pays des Amériques;